

Équipement de protection individuelle : La protection oculaire



Pourquoi la porter :

- Le port de lunettes de protection et les écrans faciaux (visières), en combinaison avec le masque, sont indiqués lors d'un :
 - Risque anticipé ou potentiel d'éclaboussures ou des souillures de sang, des liquides biologiques, des sécrétions, des excréments et d'autres matières potentiellement infectieuses

Comment la porter de façon sécuritaire :

- Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre la protection et après l'avoir retirée
- Éviter de la manipuler pendant une procédure
- Retirer la protection par les branches ou par l'élastique et non par la pellicule
- Éviter de la porter sur la tête, au cou

Recommandations :

- Privilégier les protections oculaires à usage unique

Saviez-vous que...

Les lunettes de vision personnelles ne sont pas considérées comme des dispositifs de protection oculaire